

Le jeudi 13 déc 2007

Québec prêt à maintenir le registre des armes à feu

Presse Canadienne
Québec

Le gouvernement Charest souhaite le maintien du registre fédéral des armes à feu. Mais si jamais Ottawa y renonçait, le Québec accepterait d'en assumer certaines responsabilités, a expliqué jeudi le premier ministre Jean Charest.

Le premier ministre assistait à la sanction, par le lieutenant-gouverneur Pierre Duchesne, du projet de loi qui vise à mieux contrôler la circulation des armes à feu. Ce projet a été surnommé la loi Anastasia, du prénom de la jeune Anastasia De Sousa qui est morte sous les balles d'un tireur fou il y a un an au collège Dawson. Les parents de la jeune fille, Louise et Nelson De Sousa, étaient d'ailleurs présents à la cérémonie.

Le premier choix du gouvernement est que soit maintenu le registre fédéral des armes, a expliqué M. Charest. Mais si jamais il n'est pas maintenu, Québec demande qu'on lui en délègue les pouvoirs.

Le ministre de la Justice Jacques Dupuis en a avisé ses collègues fédéral et provinciaux lors de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice.

M. Charest a rappelé à plusieurs reprises que son premier choix demeurerait néanmoins le maintien d'un registre national. «Au nom du bon sens, le registre existe. Pourquoi s'en défaire?», a-t-il dit.

Mais il a cité les policiers qui estiment que ce registre est essentiel pour la lutte contre le crime et que le Québec pourrait le maintenir sur son territoire si jamais Ottawa décidait d'y mettre fin.

Entre-temps, Québec a demandé au ministre fédéral de la Sécurité publique Stockwell Day la délégation de certains pouvoirs en matière de transport et d'entreposage des armes à feu. Les négociations se poursuivent en cette matière, a mentionné le ministre Dupuis.

Par ailleurs, le projet de loi sanctionné jeudi, dont les détails sont connus depuis longtemps, vise à interdire la possession d'armes à feu dans certains établissements comme les écoles et les garderies.

La loi contrôle également les pratiques de tir à la cible avec des armes à feu et facilite le signalement des personnes à risque. Les directeurs des hôpitaux auront désormais l'obligation de signaler aux forces policières les patients se présentant à l'établissement avec des blessures par balles.